

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 105-X18:2007

Textiles - Essais de solidité des teintures - Partie X18: Évaluation de la sensibilité au jaunissement phénolique des matériaux (ISO 105-X18:2007)

Textilien - Farbechtheitsprüfungen - Teil
X18: Bestimmung der Möglichkeit der
Vergilbung durch Phenole (ISO 105-
X18:2007)

Textiles - Tests for colour fastness - Part
X18: Assessment of the potential to
phenolic yellowing of materials (ISO 105-
X18:2007)

09/2007



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 105-X18:2007 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 105-X18:2007.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 105-X18:2007
NORME EUROPÉENNE **EN ISO 105-X18**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

Septembre 2007

ICS 59.080.01

Version Française

**Textiles - Essais de solidité des teintures - Partie X18:
Évaluation de la sensibilité au jaunissement phénolique des
matériaux (ISO 105-X18:2007)**

Textilien - Farbechtheitsprüfungen - Teil X18: Bestimmung
der Möglichkeit der Vergilbung durch Phenole (ISO 105-
X18:2007)

Textiles - Tests for colour fastness - Part X18: Assessment
of the potential to phenolic yellowing of materials (ISO 105-
X18:2007)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 27 août 2007.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos.....3

ILNAS-EN ISO 105-X18:2007 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop